

Étant donné qu'une éducation de qualité dépend des capacités et du savoir des enseignants, un certain nombre de programmes de formation des enseignants sont en voie de création au Canada et à l'étranger pour assurer un perfectionnement professionnel constant. Au Canada, ces programmes contribuent à la réglementation de la profession d'enseignant, à l'établissement de normes professionnelles et d'exigences, à garantir des approches cohérentes de l'enseignement et à la promotion de compétences dans les technologies de l'information et des communications. Dans les Amériques, les programmes mettent l'accent sur l'amélioration de l'administration des écoles, la gestion administrative et la qualité de l'éducation de base.

### **La préservation et le renforcement de la démocratie, de la justice et des droits de la personne**

Le chapitre II met l'accent sur les efforts que déploie le Canada pour faire progresser la démocratie, la justice et les droits de la personne. Il met en vedette des programmes et des initiatives destinés à promouvoir et à sauvegarder les droits de tous les Canadiens, dont le droit à l'application régulière de la loi, la protection contre la discrimination et la liberté à l'égard de l'exploitation. Il démontre aussi l'importance que le Canada attache à la primauté du droit, à la transparence et à l'ouverture; à la participation de la société civile aux questions publiques; à la liberté de pensée et d'expression, et à la protection des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants.

Le Canada déploie de grands efforts aux échelles nationale, régionale et internationale, ainsi que par l'intermédiaire d'institutions multilatérales — dont les Nations Unies (ONU), l'Organisation des États américains (OEA) et le Commonwealth — pour promouvoir et protéger les droits de la personne; pour consolider les valeurs, pratiques et institutions démocratiques, et pour renforcer les structures et les systèmes liés à l'administration de la justice.

Le présent rapport examine l'adoption par le gouvernement du Canada de mesures nationales et sa participation active à des instances multilatérales — dont l'ONU, le G8 et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour combattre la corruption, pour contrôler et prévenir la consommation et le trafic illicite des drogues, pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, et pour combattre le blanchiment d'argent.

La Stratégie canadienne antidrogue a été rendue publique en juin 1998; elle énonce les principes sous-tendant l'engagement du gouvernement de s'attaquer à la toxicomanie sur le plan national. La stratégie vise à réduire la demande de drogues et la mortalité et la morbidité liées aux drogues, à améliorer l'accès aux informations sur les toxicomanies et les interventions, à restreindre l'offre de drogues illicites, à diminuer la rentabilité du trafic illicite de drogues et à abaisser le coût des toxicomanies pour la société canadienne. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie définit un cadre qui reconnaît l'importance et l'interdépendance d'un certain nombre de volets : recherche et acquisition de connaissances; diffusion des connaissances; programmes de prévention; traitement et réadaptation; législation, exécution et contrôle; coordination nationale et coopération internationale.

Le Canada soutient vigoureusement les efforts internationaux visant à éliminer le terrorisme qui sont conformes aux droits de la personne, à la primauté du droit et à la protection des libertés fondamentales. Il a signé 12 conventions internationales contre le terrorisme, dont 10 ont été